

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA

**RÈGLEMENT 127-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 451-2010**  
**SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement 451-2010 sur la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Sarah Bellavance lors de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1**

À l'alinéa 1 de l'article 51, les termes « aux fins de cuisson de produits alimentaires » sont retirés et abrogés.

**Article 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Michel Larochelle,  
Maire

---

Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Dépôt et présentation du projet de règlement : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Adoption : 6 mai 2025  
Publication : 2 juin 2025